

Procès-verbal

Conseil municipal du vendredi 24 juin 2025

19h00 – Salle F. Mistral

Date de convocation : 20 Juin 2025

Présents	Eric Lecoffre, Frédérique Marès, Francis Michel, Alain Castex, Eugénie GROS, Jean-Luc Culmet, Jean-Jacques Bouisson, Monique Richard, Martine Izabal, David Nougier, Sandra Fonné, Ludivine Vey, Thierry Ginoux, Emmanuel Gourier, Françoise Bellagambi, Christophe Bouisson
Absents donnant pouvoir	
Absents	Ghislain Rachet, Michel Brignano, Annabel Masselot, Stéphanie Fullana, Gérald Moralès, Carine Didier
Secrétaire de séance	Sandra Fonné

Nombres de conseillers présents : 16

de conseillers votants : 16

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

2- RIFSEEP mise à jour des cadres d'emplois - complément

Il s'agit de compléter les délibérations existantes en rajoutant les cadres d'emploi manquants . La proposition est votée à l'unanimité.

3- Modification des horaires d'ouverture de la Mairie

L'ouverture de la Mairie au public sera modifiée comme suit du 1^{er} juillet au 31 août :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi : 8h30 – 12h30

Remarque de JL Culmet et E Gros : Ils regrettent que l'accueil public soit fermé l'après-midi.

Réponse de M. Lecoffre : Il s'agit de nouveaux horaires uniquement pour les deux mois d'été. Il est possible d'être accueilli l'après-midi sur rdv.

Vote : Pour : 11 / Contre : 3/ Abstention : 2 donc 16 suffrages exprimés

4- Reconduite accord local dérogatoire – Elections Terre de Provence Agglomération

La répartition des sièges se fait au prorata du nombre d'habitants.

Communes	Nombre d'habitants	Nombre de sièges
BARBENTANE	4 262	3
CABANNES	4 576	3
CHATEAURENARD	16 668	12
EYRAGUES	4 289	3
GRAVESON	4 743	3
MAILLANE	2 779	2
MOLLEGES	2 651	2
NOVES	5 918	4
ORGON	2 662	2
PLAN D'ORGON	3 562	2
ROGNONAS	4 186	3
SAINTE ANDIOL	3 369	2
VERQUIERES	775	1
TOTAL	60 440	42

La proposition est votée à l'unanimité.

5- Adoption du règlement intérieur des locations de salles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les salles municipales sont proposées à la location ou mise à disposition des associations, des écoles, des institutions publiques et des particuliers, mais restent prioritairement à disposition des besoins des services communaux ou activités municipales d'intérêt général.

La délibération n° 2025- 32 du 10 avril 2025 a fixé les tarifs de location des différentes salles municipales de la commune.

Afin d'encadrer les modalités de réservation, de sécurité, de fonctionnement et de responsabilité des ces locations ou mise à disposition de salles municipales, un règlement intérieur applicable à l'ensemble des salles municipales a été élaboré et joint en annexe.

Monsieur le Maire propose d'adopter ce règlement intérieur, précise qu'il pourra être modifié et/ou complété à tous moments par délibération. Il pourra être abrogé par délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6- Tarifications des salles municipales - complément

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2025-32 du 10 avril 2025 a fixé la nouvelle tarification de location des salles municipales de la commune. Il propose d'ajouter la possibilité de majorer le prix de location des salles lorsque la durée de location excède une journée. Ainsi il est proposé que pour toute location supérieure à une journée d'utilisation de la salle, le prix de location soit majoré de 50%. Cette majoration pourra également s'appliquer lors du non-respect des conditions du durée de location de salle inscrites au contrat de location.

	Majoration
Location du Centre F. Mistral :	1 000,00 € 500,00 €
Location partielle du Centre F. Mistral (petite salle) :	500 € 250,00 €
Location hangar ou préau Centre F. Mistral :	500 € 250,00 €
Location salles associatives (près du stade) :	500 € 250,00 €
Petite salle de réunion (locaux associatifs) :	250 € 125,00 €

Cette tarification prendra effet immédiat.

La proposition est votée à l'unanimité

7- Renouvellement apprentissage – Service Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que le service a accueilli au sein du service jeunesse, un jeune en contrat d'apprentissage CAP petite enfance sur une durée d'un an. Afin de poursuivre l'accompagnement dans la formation de cet agent, tout en apportant une montée en compétence utile au sein du service jeunesse, Monsieur le Maire propose la poursuite en créant un contrat d'apprentissage en BAC PRO SAPAT sur une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

La proposition est votée à l'unanimité.

8- Crédit création emploi non-permanent d'adjoint d'animation – Service Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'accroissement d'activité du service Jeunesse et les obligations en matière d'encadrement des enfants accueillis au sein des équipements dédiés, et l'incertitude sur la poursuite de contrats aidés dans le dispositif de l'état, il est proposé de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité afin d'assurer l'animation et l'encadrement des enfants accueillis en périscolaires et ALSH.

Il est proposé la création d'un emploi non permanent dans le grade d'adjoint d'animation (catégorie hiérarchique C) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une période de 6 mois renouvelable, pour faire face à l'accroissement temporaire de l'activité du service jeunesse.

Il s'agit de remplacer un contrat PEC qui se termine.

Question d'E Gros : Pourquoi ces contrats n'existent-ils plus ?

Réponse de L Legoubin : L'Etat a supprimé les financements.

La proposition est votée à l'unanimité.

9- Nouvelle tarification Espace Jeunes

Cette tarification prévoit une légère augmentation concernant les séjours (10€) et reste inchangée pour les autres activités (Espace Jeune, périscolaire, centre aéré).

La proposition est votée à l'unanimité.

10- Adhésion au Pôle d'Appui et de Ressources Handicap Inclusion (PARHI)

Monsieur le Maire explique que dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF en 2023, l'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les structures de droit commun est une priorité. Il propose au Conseil Municipal que la commune de Maillane adhère au Pôle d'appui ressources handicap et inclusion (PARHI) .

La proposition est votée à l'unanimité

11- Renouvellement convention ATC France

Monsieur le Maire propose de renouveler une convention d'occupation du domaine public avec ATC France pour la présence d'un pylône d'antenne téléphonie.

La proposition est votée à l'unanimité.

12- Désherbage 2025 - Bibliothèque

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'éliminer un certain nombre d'ouvrages afin de renouveler l'offre d'ouvrages faites aux adhérents de la Bibliothèque – Ludothèque du Lézard.

La proposition est votée à l'unanimité.

13- Tarification nouveaux produits – Musée Mistral

Monsieur le Maire propose de définir la tarification de nouveaux produits qui seront mis à la vente au sein du Musée F. Mistral :

Catalogue « F.Mistral et Saint-Rémy »	12 €
Guide Maisons des illustres	19 €
Livres	
- Lettres de mon moulin, édition JP Gisserot	5 €
- Letters from my windmill, édition Gisserot	5 €

- Mon premier dictionnaire français-provençal en images	5 €
- Contes et récits de Provence	7 €
- Hauts lieux de légende en Provence	5 €
- Cuisine provençale et niçoise, version anglaise	5 €
- Savon de 100g	7 €
- Mug illustré	13 €
- Totebag	12 €

La proposition est adoptée à l'unanimité

14- Tarification repas Fêtes F.Mistral

Un repas est organisé. Il est proposé les tarifs suivants :

- ♦ 100 places repas invités
- ♦ 150 places au tarif de 35 € par personne

La proposition est votée à l'unanimité.

15- Approbation modification Statuts Terre de Provence

Lors de sa séance du 22 mai 2025, le conseil communautaire a adopté des modifications de statuts portant d'une part sur la modification de l'adresse du siège social : le nom de la rue a été modifié, l'adresse du siège social est donc modifiée sans déménagement de la communauté d'agglomération, d'autre part sur l'intégration des compétences « développement durable », « biodiversité » et la création de la compétence « création, entretien et balisage des sentiers de randonnées »

La délibération et le projet de statuts ont été transmis pour lecture. La commune a trois mois pour se prononcer sur son accord sur les modifications de statuts présentées ci-dessus.

Un travail de recollement d'information interviendra en vue de la préparation de la CLECT.

La proposition est votée à l'unanimité.

16- Mandat de représentation pour raccordement de plusieurs sites au Réseau de distribution électricité

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de router le surplus de production d'électricité issu des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de l'école vers le Centre aéré, l'espace Jeune et le m musée. Il propose de donner mandat spécial à la société LUMI MAGS pour effectuer les démarches de raccordement en lieu et place de la Mairie.

La proposition est votée à l'unanimité.

17- Avis sur la consultation DDTM relative au document-cadre élaboré par la chambre d'agriculture des Bouches du Rhône et sa cartographie

Il s'agit d'autoriser le Maire à transmettre des réserves sur la cartographie proposée, accompagnées de l'ensemble des tableaux détaillés par commune.

Remarque de JJ Bouisson : Les panneaux solaires au sol ont été beaucoup décriés car ils prenaient de la place au sol sur les terres cultivables.

Réponse de M. Lecoffre : C'est pour cela qu'il a été émis un avis défavorable au nom de la commune. Les services de l'Etat ont reconnu leurs erreurs quant à la cartographie proposée. De plus, il s'agit uniquement de terres non cultivables.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0/ Abstention : 1 donc 16 suffrages exprimés

Question/Remarques

Question d'E Gros : A-t-on reçu les résultats de l'enquête administrative ? Vont-ils être restitués ?

Réponse de M. Lecoffre : Oui. Maintenant un travail est en cours afin de déterminer la façon dont ils vont être transmis dans le respect des procédures et des personnes.

Question d'E Gros : Le comptable est-il revenu ?

Réponse de M. Lecoffre : Il a demandé sa mutation. Nous allons lancer un recrutement.

Un échange se fait autour du poste de DGS et de JC Tellier

- Information : JC Tellier a fait appel.

Question de JL Culmet : Par qui est payé l'avocat de JC Tellier ?

Réponse de M. Lecoffre : C'est la protection fonctionnelle qui paie les frais d'avocat.

JC Tellier fait toujours partie des cadres de la mairie et ce, tant que la procédure judiciaire n'est pas terminée. La mairie est accompagnée dans le traitement de cette situation par un avocat et le centre de gestion, afin de respecter les procédures administratives réglementaires qui s'imposent à elle en matière de gestion du personnel.

Question de JL Culmet : JC Tellier a-t-il reçu une lettre de licenciement ?

Réponse de M. Lecoffre : C'est juridiquement impossible. Il peut-être possible de faire un détachement de fonction.

La Mairie va rencontrer ses conseillers pour connaître la suite des démarches à effectuer.

- Information : le départ de L Legoubin (DGS) est pour l'instant prévu au 30 juin. Il est difficile de trouver un DGS intérimaire.

Remarque de JJ Bouisson : Cela va être compliqué de tout faire

Réponse de M. Lecoffre : On s'adapte. Le personnel municipal et certains élus font leur possible pour que la mairie fonctionne et que les dossiers avancent.

Remarque d'E Gros : L'enquête administrative a peut-être été faite un peu tard.

Réponse de M. Lecoffre : La Mairie est accompagnée par un avocat d'affaires et le CDG13. On ne peut pas faire ce que l'on veut. Il faut agir dans le respect des mesures administratives et juridiques.

Question de JL Culmet : Cela va-t-il être gérable au niveau du budget ?

Réponse de L Leqoubin : Nous gérons. On avance normalement. Les agents font leur travail pour que les choses tournent.

Question de F Bellagambi : La mesure d'éloignement est-elle suspendue ?

Réponse de M Lecoffre : Nous avons fait une demande auprès du tribunal pour savoir ce qu'il en est. Nous attendons la réponse.

La séance est levée à 20h00 et il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise.
S

- Tirage au sort des 9 jurés

- 1- TASSARD Jocelyne
- 2- LLORCA Michel
- 3- ABDAOUI Messaouda
- 4- BULLIAN Magali
- 5- GRAS Martine
- 6- ATMANI Meddy
- 7- ROUSSIN Claudine
- 8- MOCQUET Caroline
- 9- JOLY Hélène

Secrétaire de Séance
FONNE Sandra



Le Maire

LECOFFRE Eric

